

## MERS-LES-BAINS

# La baie de Somme demande le renouvellement de son label Grand Site

La baie de Somme espère bien voir renouveler son label Grand Site de France pour huit ans (2024-2032). Il s'agit de conjuguer tourisme et préservation des paysages. Sur huit ans, le programme prévoit ainsi 20 millions d'euros de travaux.

La baie de Somme espère bien voir renouveler son label Grand Site de France pour huit ans (2024-2032). C'est quoi ce machin, nous diriez-vous ?

### Un label décerné par l'État

Le label Grand Site de France est un label décerné depuis 2003 par le ministère de la Transition écologique et solidaire. L'article L 341-15-1 du code de l'environnement le décrit ainsi : « Le label Grand Site de France peut

être attribué à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable ».

Il s'agit ainsi de gérer de manière plus harmonieuse la préservation des paysages, de la faune et de la flore, avec une forte fréquentation touristique, la vie des habitants et les activités comme l'élevage.

### Les communes du Grand Site de France

31 communes sont dans le périmètre : Arry, Ault, Bernay-en-Ponthieu, Boismont, Brutelles, Cahon, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Favières, Forest-Montiers, Fort-Mahon-Plage, Grands Lavers, Lanchères, Le Crotoy, Mers-les-Bains, Mons-Boubert, Noyelles-sur-Mer, Pendé, Ponthoile, Port-le-Grand, Quend, Regnière-Écluse, Rue, Saigneville, Sailly-Flibeaucourt, Saint-Quentin-en-Tourmont, Saint-Quentin-Lamotte, Saint-Valery-sur-Somme, Vercourt, Villers-sur-Authie et Woignarue.

Un comité de pilotage se réunit une fois par an, rassemblant les différents acteurs. Il s'est tenu cette année à Mers-les-Bains, jeudi 5 septembre, sur le thème de la demande de renouvellement du label. « Nous sommes fiers d'appartenir à ce Grand Site de France et fiers de vous recevoir aujourd'hui », a assuré Michel Delépine, le maire de Mers-les-Bains.

### Trois enjeux

Le périmètre regroupe 31 communes, du littoral, de Fort-Mahon à Mers-les-Bains, mais aussi de l'intérieur des terres jusqu'à Grand-Lavers, dernière municipalité à rejoindre le site. La structure qui s'occupe de la gestion du Grand site est le syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard.

« Le label Grand site est une chance, mais aussi un certain nombre de contraintes », a souligné le préfet de la Somme, Rollon Mouchel-Blaisot.

Stéphane Haussoulier, pré-



Il s'agit ainsi de conjuguer de manière plus harmonieuse la préservation des paysages, de la faune et de la flore, avec une forte fréquentation touristique. Alan Senicourt

sident du Syndicat mixte, a réaffirmé son engagement total envers le label. « Nous sommes déterminés à poursuivre nos actions en faveur de la préservation de notre patrimoine, du tourisme durable et du développement harmonieux de notre territoire ». Il a insisté sur deux thèmes particuliers : l'impact des changements climatiques et la question de la mobilité, dont le développement des pistes cyclables.

Le dossier de candidature pour le renouvellement identifie trois enjeux principaux. Le premier est la préservation des paysages en lien avec les changements climatiques. Le deuxième est la gestion des flux de touristes, avec une volonté de faire connaître l'intérieur des terres. Enfin, le troisième est de mieux se faire connaître des habitants.

Pour la mise en musique de ces objectifs, sur huit ans, le pro-

gramme prévoit ainsi 20 millions d'euros de travaux.

Le dépôt officiel du dossier auprès du préfet a été fait le 13 mai. Une inspection générale doit avoir lieu en fin d'année 2024. Pour être accepté, la demande devra passer devant la Commission supérieure des sites, perspective et paysages... La date n'est pas encore connue.

● Jérôme Buresi